

## 3.2 VISION



### 3.2.1 Trois scénarios

Afin de préciser les attentes des autorités communales concernant le développement de Presinge pour les 15-20 ans à venir et d'en figurer la vision sous la forme d'une image directrice, trois scénarios ont été mis en discussion.

Imaginé à partir de tendances de développement repérables sur le territoire de la commune, chaque scénario a été articulé du point de vue de l'urbanisation, des déplacements et de l'environnement.

Le but n'était pas de définir des conceptions réalistes, d'en choisir une parmi plusieurs, mais bien de préciser avec le groupe de pilotage la vision future du développement et de l'aménagement de la commune.

Ces scénarios ont été mis en perspective par un bref historique des plans directeurs cantonaux et des études d'aménagement réalisées sur le territoire de la commune.

Les trois scénarios étaient:

- **"Sauver l'école"**,  
fondé sur le constat du recul de la population presingeoise et de la fermeture progressive de classes d'école primaire, de la poste, etc.: des lieux de vie, de travail et de rencontre disparaissent;
- **"Presinge-parc"**,  
basé sur les pratiques qui se développent dans la campagne environnante de la part des habitants de Presinge et de toute l'agglomération genevoise: la campagne devient un terrain de jeux, de loisirs et de détente;
- **"Un pour tous, tous pour un"**,  
établi sur le fait que la commune peut partager ses besoins et organiser son territoire, au-delà de ses limites, avec d'autres communes suisses et françaises: Presinge intègre peu à peu d'autres échelles.

Pour information, les 3 scénarios de développement sont présentés en annexes.



**Scénario**  
***Sauver l'école !***

La commune affirme, renforce et construit son identité dans les limites de son territoire.



**Scénario**  
***Presinge-parc !***

La commune confirme et développe sa spécificité dans le cadre de l'agglomération.



**Scénario**  
***Un pour tous, tous pour un !***

La commune compose avec d'autres communes une entité régionale, un morceau de territoire autonome.

## 3.2.2 Vision pour demain



### *Sauver l'école:*

- de petits immeubles de logements pour des familles
- le carrefour des routes de Presinge et de La Louvière, comme lieu central

### *Presinge-parc:*

- des promenades à cheval dans la campagne
- des itinéraires cyclables transfrontaliers

### *Un pour tous, tous pour un:*

- église de Presinge
  - château de Jussy
- un patrimoine et des équipements partagés*

L'énoncé des 3 scénarios comme méthode de travail du groupe de suivi a permis de préciser les objectifs de la commune et de définir les options principales de son développement.

Au terme des discussions, il s'avère:

- que l'identité de la commune passe par le maintien de certains équipements et qu'il faut s'en donner les moyens;
- qu'il est impossible de "sauver l'école" uniquement en augmentant la population, le problème des générations d'élèves n'étant pas résolu;
- que le maintien des natifs de Presinge sur la commune et le rajeunissement de la population passe par la construction de logements ad'hoc et le contrôle des opérations par la commune;
- que le site de Presinge-village, avec ses équipements, est le plus favorable au développement de la vie communautaire;
- que le territoire de la commune ne doit pas se réduire à un parc de loisirs pour citadins, mais combiner agriculture, nature et détente;
- que la commune ne souhaite pas rendre imperméable sa frontière avec la France, mais modérer le trafic de transit;
- que pour développer une centralité à Presinge-village, la douane de La Louvière doit être maintenue fermée;
- que l'école, le trafic de transit ou les projets de voirie, la renaturation des cours d'eau et les réseaux agro-environnementaux, la protection de certains paysages sont à envisager de manière intercommunale et même transfrontalière;
- que la proximité de l'école de Lullier, avec ses étudiants, doit être exploitée;
- que le projet Etoile-Annemasse offre des opportunités de transports collectifs et d'équipements pour la commune; etc.

**Ainsi, la vision d'avenir que la commune souhaite concrétiser dans son premier "plan directeur communal" peut se traduire par 3 options majeures, structurantes de son développement pour les 15 années à venir:**

- 1. Promouvoir les conditions d'une croissance démographique mesurée (objectif 250 nouveaux habitants /**

15-20 ans) afin de palier au vieillissement de la population et de garantir son équilibre socio-économique et celui de ses ressources financières.

2. Localiser le développement sur Presinge-village avec l'objectif de renforcer et d'organiser le centre du village en s'appuyant sur la structure des équipements publics existants (école, mairie, église, salle communale) et en proposant un potentiel raisonnable d'activités et de services de proximité (commerces, jeux, équipements publics).

La structure foncière, largement en mains publiques sur ce secteur, constitue un atout majeur pour garantir un développement harmonieux de centre villageois.

3. Affirmer la vocation paysanne, paysagère et d'agrément de la commune par rapport aux zones urbaines de part et d'autre de la frontière par des mesures de mise en valeur du patrimoine paysager et bâti, ainsi que par de bonnes conditions - cadre pour les exploitations agricoles.

Les mesures relatives au paysage sont à envisager au niveau régional en accord avec les communes voisines suisses et françaises.

A vu de ce qui précède, les enjeux d'aménagement concernent essentiellement:

- l'urbanisation du village,
- la maîtrise des déplacements,
- la mise en valeur de l'espace rural.

Ces enjeux sont mis en évidence à travers les options d'aménagement décrites au chapitre 3.3.



---

### 3.2.3 Vision à long terme

La commune de Presinge est apparue jusqu'ici comme un havre campagnard préservé des rumeurs de la ville.

Les révisions successives de la planification cantonale - y compris celle qui a abouti au plan directeur Genève 2015 - ne lui attribuent pas d'autre vocation que le maintien de son statut établi de commune rurale périphérique à l'agglomération.

Cependant, confrontée à la pression du développement démographique général, Presinge ne peut pas faire l'économie de se positionner sur son rôle spécifique dans le développement régional transfrontalier et éluder cette question dans le cadre de son plan directeur communal.

Les limites sud de la commune sont contiguës aux projets importants de l'agglomération annemassienne (PACT Etoile Annemasse) et proches de ceux situés sur les communes de Puplinge et Thônex (PAC MICA).

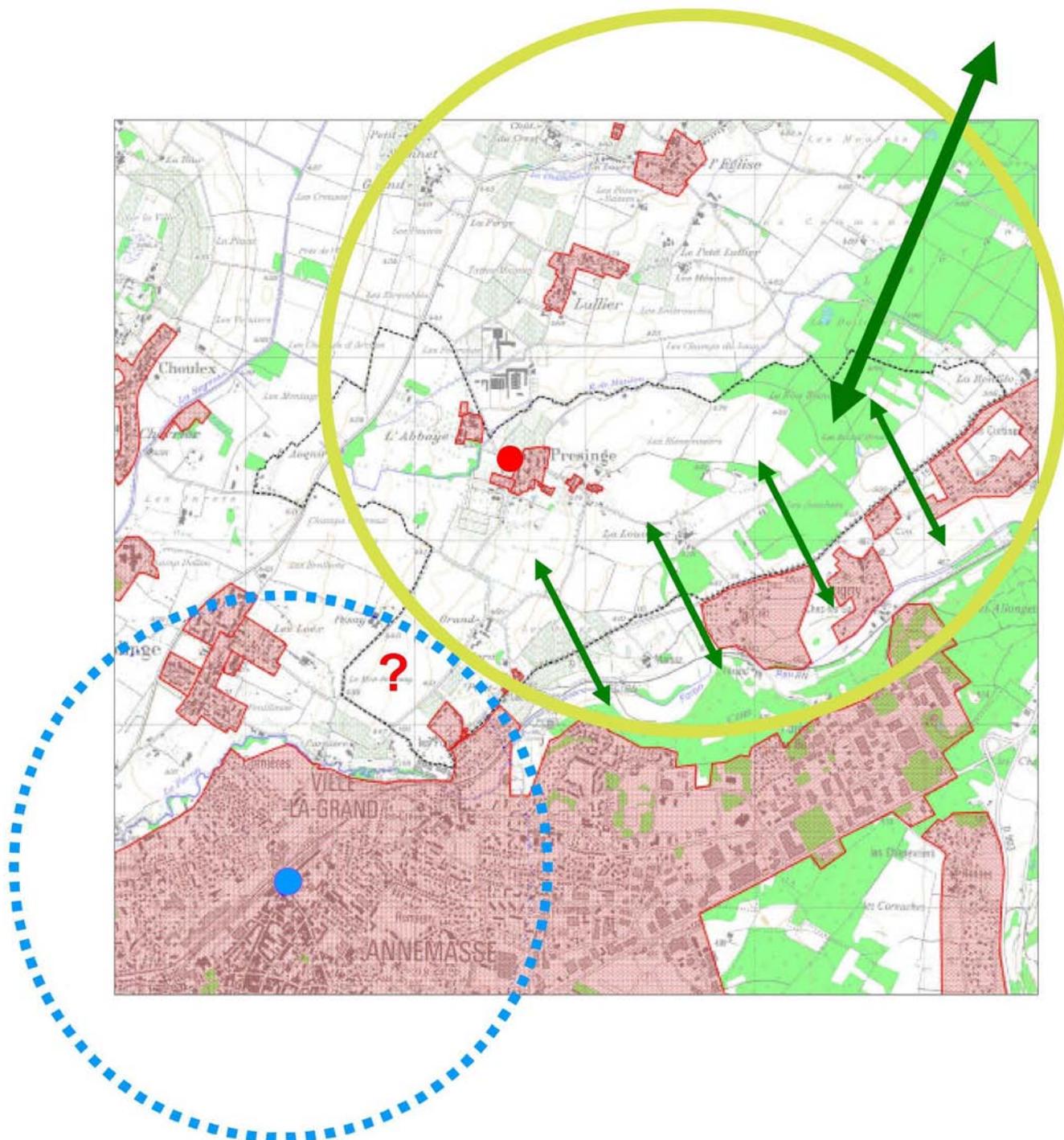
Le secteur de Cara est à portée efficace de desserte de la gare d'Annemasse, qui est appelée à devenir un pôle majeur du projet de liaison ferroviaire régionale Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA).

A un niveau de planification régionale et transfrontalière, il paraîtrait donc logique, cohérent et efficace, d'envisager un développement du secteur de Cara, concerté avec les communes voisines (Puplinge et Ville-la-Grand).

Appelée ainsi à se déterminer et à définir une politique de développement dans le cadre de son plan directeur, la commune de Presinge choisit d'affirmer un rôle spécifique qu'elle juge indispensable à l'équilibre du développement de l'agglomération transfrontalière: celui de garant des limites qu'il convient d'établir pour préserver l'entité paysagère et naturelle dont elle participe et qu'elle a su conserver jusqu'ici.

Cette revendication d'une fonction spécifique de "poumon de verdure" dans le cadre du développement régional est justifiée par la qualité paysagère du territoire communal.

Elle est à associer aux intentions de préservation de la vallée du Foron exprimée par le schéma de cohérence territoriale du Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard



(SCOT-SEGH) et pourrait composer ainsi une entité paysagère cohérente à grande échelle, avec ses continuités, au même titre que les projets de développement urbain constituent un modèle de concertation et de planification transfrontalière.

Le secteur de Cara restera cependant fortement tributaire du rythme de développement des grands projets initiés aujourd'hui. Un développement éventuel ne peut être envisagé qu'en concertation avec les communes voisines. La discussion entamée avec Puplinge montre que les points de vue peuvent concorder.

Il est donc prématuré dans le cadre de ce plan directeur communal de préjuger du devenir du secteur de Cara.

*Plan des zones constructibles de part et d'autre de la frontière (surfaces rouges) et entité paysagère transfrontalière (cercle vert):*

- développement proposé (point rouge) à Presinge-village
- future gare du CEVA (point bleu) à moins de 1.5 km (cercle bleu) du sud de la commune de Presinge
- continuum biologique à préserver (flèches vertes) entre le massif des Voirons et les bois s'étirant d'Hermance à Presinge sur territoire suisse et français